



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS
DU VENDREDI 14 FÉVRIER 2025**

**CM2025/02/14/24 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET CRÉATION D'UN EMPLOI
PERMANENT DANS LE CADRE D'UNE MISE À DISPOSITION**

DATE DE LA CONVOCATION : 7 février 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208
PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Geoffroy BOULARD

LE CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5219-1 ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1 ;

Vu les délibérations nos CM/2016/03/05, CM2016/09/30, CM2016/11/27, CM2017/03/31/12, CM2017/06/23/15, CM2017/10/19/03, CM2018/06/28/16, CM2018/09/28/19, CM2018/11/12/16, CM2019/06/21/29, CM2019/10/11/34, CM2019/12/04/49, CM2020/05/15/14, CM2020/12/01/41, CM2021/02/12/16, CM2021/07/09/36, CM2021/10/15/32, CM2021/12/17/31, CM2022/04/04/41, CM2022/07/01/44, CM2022/10/21/48, CM2022/12/16/27, CM2023/04/14/45, CM2023/10/12/48, CM2023/07/13/28, CM2023/12/20/41, CM2024/02/15/24, CM2024/04/09/61-1, CM2024/10/11/54-1 modifiant le tableau des emplois et la délibération-cadre CM2020/07/20/09 ;

Vu l'avis du comité social territorial ;

Considérant les modifications proposées pour adapter le tableau des emplois à la nature des besoins de l'organisation et aux profils recherchés ;

Considérant qu'il convient, en conséquence de modification, suppression et création de postes, d'actualiser le tableau des emplois de la Métropole du Grand Paris ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE la suppression d'un poste d'adjoint administratif/rédacteur territorial sous la référence de la délibération-cadre MGP179 GEST024 et corrélativement, la création d'un poste de technicien territorial sous la référence MGP179 TECH015.

Ce poste de technicien correspond aux cadres d'emplois des techniciens territoriaux ou rédacteurs, grades de catégorie B relevant de la filière technique ou de la filière administrative. Il a vocation à être pourvu à temps complet pour exercer des missions au sein du Service Administratif et Financier de la Direction Générale Adjointe – Directions Opérationnelles. Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 4 ou d'une formation technico-professionnelle ou d'une expérience professionnelle entre 1 et 3 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 372 à l'indice brut 707.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

APPROUVE la suppression d'un poste de technicien territorial sous la référence de la délibération-cadre MGP185 TECH010 et corrélativement, la création d'un poste de chargé de mission sous la référence MGP185 CM136.

Ce poste de chargé de mission correspond aux cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux ou attachés territoriaux, grades de catégorie A relevant de la filière technique ou de la filière administrative. Il a vocation à être pourvu à temps complet pour exercer des missions à la Direction de l'Environnement de l'Eau et du Climat au sein de la Direction Générale Adjointe – Directions Opérationnelles. Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou d'une expérience professionnelle entre 1 et 3 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée d'un indice brut de 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

APPROUVE la suppression d'un poste d'ingénieur territorial chef de service sous la référence de la délibération-cadre MGP029 CS009 et corrélativement, la création d'un poste d'attaché territorial/ingénieur territorial chef de pôle sous la référence MGP029 CP058.

Ce poste de chef de projet correspond aux cadres d'emplois des attachés territoriaux ou ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A relevant de la filière de la filière administrative ou technique. Il a vocation à être pourvu à temps complet pour exercer des missions à Direction de l'Aménagement Métropolitain au sein de la Direction Générale Adjointe – Directions Opérationnelles. Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou d'une expérience professionnelle entre 1 et 3 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée d'un indice brut de 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi ~~pourra être pourvu par un~~ agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

APPROUVE la suppression de deux postes de chargés de mission sous les références de la délibération cadre MGP169 CM085 et MGP237 CM124, et corrélativement, la création de deux postes de chefs de projet sous les références MGP169 CP059 et MGP237 CP060.

Ces deux postes de chefs de projet correspondent aux cadres d'emplois des attachés territoriaux ou ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A relevant de la filière administrative ou technique. Ils ont vocation à être pourvus à temps complet pour exercer des missions à la Direction des Finances au sein de la Direction Générale Adjointe – Directions Ressources. Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou d'une expérience professionnelle entre 1 et 3 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée d'un indice brut de 444 à la hors échelle A.

DÉCIDE de modifier un poste de chargé de mission sous la référence de la délibération cadre MGP122 CM053, correspondant au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, grade de catégorie A de la filière technique à temps complet en modifiant son intitulé de chargé de mission rénovation thermique des bâtiments publics à chargé de mission Energies solaires.

Les autres modalités du poste restent inchangées.

DÉCIDE de modifier un poste de chef de projet sous la référence de la délibération cadre MGP053 CP034, correspondant au cadre d'emploi des attachés territoriaux, grade de catégorie A de la filière administrative à temps complet en modifiant son intitulé de chef de projet Nature en ville, biodiversité, alimentation à chef de pôle Alimentation Agriculture.

Les autres modalités du poste restent inchangées.

DÉCIDE de modifier un poste de chef de projet sous la référence de la délibération cadre MGP036 CP017, correspondant au cadre d'emploi des attachés territoriaux, grade de catégorie A de la filière administrative à temps complet en modifiant son intitulé de chef de projet Energie et Climat à chef de pôle Transition Energétique.

Les autres modalités du poste restent inchangées.

DÉCIDE de modifier un poste de chef de projet sous la référence de la délibération cadre MGP120 CP024, correspondant au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, grade de catégorie A de la filière technique à temps complet en modifiant son intitulé de chef de projet pilotage de la ZFE métropolitaine à chef de pôle Air - ZFE.

Les autres modalités du poste restent inchangées.

DÉCIDE de modifier un poste d'assistant sous la référence de la délibération cadre MGP175 ASS022, correspondant au cadre d'emploi des adjoints administratifs et des rédacteurs, grades de catégorie C et B de la filière administrative à temps complet en modifiant son intitulé d'Assistant Administratif projet PMHH à Assistant de direction de l'Habitat et du Logement.

Les autres modalités du poste restent inchangées.

DÉCIDE de modifier un poste de chargé de mission sous la référence de la délibération cadre MGP242 CM126, correspondant au cadre d'emploi des attachés territoriaux, grade de catégorie A de la filière administrative à temps complet au sein de la direction de l'Habitat et du Logement, en y ajoutant une filière de recrutement d'ingénieur territorial, grade de catégorie A relevant de la filière technique

Les autres modalités du poste restent inchangées.

DÉCIDE de modifier un poste de chef de projet sous la référence de la délibération cadre MGP047 CP033, correspondant au cadre d'emploi des attachés territoriaux, grade de catégorie A de la filière administrative à temps complet en modifiant son intitulé de chef de projet culture à chef de pôle culture.

Les autres modalités du poste restent inchangées.

DÉCIDE de modifier un poste de chef de projet sous la référence de la délibération cadre MGP037 CP018, correspondant au cadre d'emploi des attachés territoriaux, grade de catégorie A de la filière administrative à temps complet en modifiant son intitulé de chef de projet Economie de proximité et fabrication en ville à chef de pôle Economie de proximité.

Les autres modalités du poste restent inchangées.

DÉCIDE de modifier un poste de chef de projet sous la référence de la délibération cadre MGP054 CP028, correspondant au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, grade de catégorie A de la filière technique à temps complet en modifiant son intitulé de chef de projet Innovation numérique à chef de pôle Numérique public.

Les autres modalités du poste restent inchangées.

DÉCIDE de modifier un poste de chef de projet sous la référence de la délibération cadre MGP072 CP030, correspondant au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, grade de catégorie A de la filière technique à temps complet en modifiant son intitulé de chef de projet Logistique urbaine durable à chef de pôle Logistique urbaine.

Les autres modalités du poste restent inchangées.

DÉCIDE de créer un poste d'assistant administratif sous la référence MGP255 ASS031, correspondant aux cadres d'emplois des adjoints administratifs ou rédacteurs, grades de catégorie C ou B de la filière administrative à temps complet pour exercer des missions au sein de la Présidence.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 3 ou 4 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 1 et 3 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 367 à l'indice brut 707.

DIT que la présente délibération porte suppression des postes budgétaires suivants :

Adjoint administratif	1
Technicien territorial	1
Ingénieur territorial	1
Attaché territorial	2
Total	5

DIT que la présente délibération porte création des postes budgétaires suivants

Adjoint administratif ou Rédacteur	1
Technicien territorial	1
Attaché territorial ou Ingénieur territorial	4
Total	6

PRÉCISE que le tableau des emplois comprend désormais 255 postes budgétaires et 246,9 équivalents temps plein.

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 012 des budgets 2025 et suivants de la Métropole.

ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.